

Protocole d'intervention lors d'évènements traumatiques en milieu scolaire

Equipe Ressource interne de crise(ERIC) Cellule d'Aide et de Soutien Académique (CASA)

Qu'est-ce qu'un évènement traumatique ?

C'est une situation qui se définit par :

- son caractère exceptionnel et/ou imprévisible, son ampleur ;
- la confrontation avec la mort d'un ou plusieurs individus ;
- le retentissement important sur le psychisme de ceux qui le subissent ;
- l'inadaptation et l'insuffisance des modalités habituelles de réponse.

Quel est l'objectif de l'intervention ?

Il s'agit de prendre en charge les élèves et les adultes touchés par l'évènement traumatique, notamment en permettant la mise en mots des émotions et des interrogations par une écoute bienveillante.

Qui intervient ?

Face à un évènement traumatique, chaque établissement ou circonscription dispose de sa propre Equipe Ressource interne de crise (ERIC)

Dans le premier degré, elle regroupe l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), le directeur d'école, le médecin scolaire, l'infirmière et le psychologue scolaire.

Dans le second degré, elle est constituée du chef d'établissement (CE), du médecin scolaire, de l'infirmière scolaire, de l'assistante sociale, du conseiller d'orientation psychologue, du conseiller principal d'éducation.

Dans certain cas, l'intervention de personnes extérieures à l'établissement ou la circonscription peut s'avérer nécessaire : la Cellule d'Aide et de Soutien Académique (CASA). Elle se compose de médecins, infirmières, assistantes sociales, psychologues scolaires et COPsy exerçant dans divers établissements du bassin et ayant reçu une formation spécifique. Chaque CASA est animée par un coordonnateur.

Il y a une CASA Nord-Est et une CASA Sud-Ouest.

Le Recteur décide de l'activation de la CASA après avis de la Cellule Ressource du Rectorat composée du Directeur de Cabinet, de l'Inspecteur d'Académie, du Proviseur Vie Scolaire, des conseillers techniques auprès du recteur (médecins, infirmiers, assistantes sociales, CSAIO)

Enfin, la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique Départementale (CUMP) ° est un dispositif départemental dont le psychiatre coordonnateur est nommé par le préfet. Elle assure la prise en charge précoce des blessés psychiques dans les situations d'urgence collective. Une convention lie l'académie de la Réunion à la CUMP 974.

Elle se compose notamment de psychiatres, psychologues, infirmiers psychiatriques travaillant habituellement dans les centres médico-psychologiques de l'établissement public de santé mentale de la Réunion (EPSMR). Elle se mobilise soit par le préfet, le SAMU, ou à la demande d'une ERIC ou d'une CASA.

Comment se déroule l'intervention ?

Au niveau de l'établissement :

Lors de la survenue d'un évènement traumatique, la situation est évaluée par le chef d'établissement ou l'IEN et son ERIC.

Soit la situation est maîtrisable à l'interne par l'ERIC, un rapport d'incident en fin d'intervention remontera au Rectorat et au coordinateur de la CASA (pour information).

Soit l'ampleur de l'évènement traumatique nécessite un soutien extérieur, le chef d'établissement ou l'IEN formule une demande d'aide au Directeur de Cabinet ou au Proviseur vie scolaire

Au niveau du rectorat :

Le Directeur de Cabinet ou le PVS prend l'attache de la cellule Ressource du Rectorat pour qu'en 2 heures maximum, une réponse positive, le Directeur de Cabinet ou PVS active la CASA :

Il appelle le coordonnateur CASA de bassin et lui donne mission pour intervenir

Il appelle le CE ou l'IEN pour l'informer de l'activation de CASA

Gestion de l'évènement traumatique :

Le coordonnateur de CASA accompagné de 1 ou 2 membres de son équipe, se rend dans l'établissement ou la circonscription. Dans un premier temps, une évaluation complète est réalisée avec le CE ou IEN et l'ERIC lors d'une réunion initiale.

Puis les actions nécessaires sont mises en place en concertation. D'autres membres de la CASA peuvent alors être mobilisés.

Un point de situation quotidien élaboré par la CASA est transmis au CE ou IEN.

En fin d'intervention, une réunion avec l'ERIC va permettre de faire un bilan complet de l'intervention. Un rapport écrit, rédigé par le coordonnateur de CASA est transmis au CE ou IEN et au Recteur sous couvert du chef d'établissement ou de l'inspecteur de circonscription.

L'intervention de la CUMP dans l'établissement ou l'école :

La CUMP est parfois officiellement activée dès le début de l'évènement par les services d'urgences qui ont assurés les premiers soins (SAMU) et/ou sur demande de l'ERIC ou de la CASA. Dans les situations difficiles, un soutien technique peut être directement sollicité auprès du coordinateur CASA et/ou du psychiatre coordonnateur de la CUMP.

Conseiller Technique du Recteur /Affaire suivie par Frédéric LE BOT

Téléphone :02 62 48 13 01

Fax 02 62 73 19 35

Courriel : Frederic.lebot@ac-reunion.fr

24, Avenue Georges Brassens

97702 Saint-Denis

Messag cedex9

Ile de La Réunion

Site internet www.ac-reunion.fr